

Éducation, communication et formation pour la lutte antitabac

Pourquoi mener un programme d'éducation, de communication et de formation ?

Est-ce une obligation légale ?

En effet. L'Article 12 de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac stipule que :

« Chaque Partie s'efforce de promouvoir et de renforcer la sensibilisation du public aux questions ayant trait à la lutte antitabac, en utilisant, selon qu'il conviendra, tous les outils de communication disponibles. À cette fin, chaque Partie adopte et applique des mesures législatives, exécutives, administratives ou autres mesures efficaces pour favoriser :

- a) un large accès à des programmes efficaces et complets d'éducation et de sensibilisation du public [...] ;
- b) la sensibilisation du public aux risques pour la santé liés à la consommation de tabac et à l'exposition à la fumée du tabac [...] ;
- c) l'accès du public, conformément à la législation nationale, à un large éventail d'informations concernant l'industrie du tabac [...] »

Il est clairement indiqué que toutes les Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac devraient prendre certaines mesures afin de promouvoir l'éducation, la communication et la formation pour sensibiliser le public, fournir des informations sur les risques sanitaires liés à la consommation de tabac et à l'exposition à la fumée du tabac et faciliter l'accès du public aux informations sur l'industrie du tabac. Ces actions génèrent un appui pour les actions et les stratégies mises en œuvre par les gouvernements, afin de protéger la population et de donner la priorité à la santé publique par rapport à d'autres intérêts.

Un programme d'éducation, de communication et de formation peut-il être efficace ?

Oui, un tel programme peut être efficace. L'éducation, la communication et la formation en matière de santé renforcent la sensibilisation de la population à la lutte antitabac. Cependant, une approche globale est requise, notamment la prise d'une série de mesures concomitantes. Toutefois, d'autres déterminants sont nécessaires pour assurer l'efficacité d'un programme. En effet, les déterminants suivants sont également importants :

- Des pratiques et approches fondées sur des données factuelles
- Des messages spécifiques à la culture et à la société visées
- Des approches multisectorielles adoptées pour la planification, l'identification des besoins et les méthodes de mise en œuvre
- L'utilisation d'une large gamme d'outils pour répondre à des besoins variés et couvrir des groupes de population les plus grands possibles.

Une législation forte est importante pour la lutte antitabac, mais faire évoluer l'opinion publique et les normes sociales est tout aussi important pour garantir le respect des politiques. Aucun de ces deux objectifs ne peut être atteint sans une mise en œuvre bien planifiée de programmes d'éducation, de communication et de formation fondés sur des données probantes.

Un partenariat efficace pour les efforts de lutte antitabac

Dans la plupart des pays de la Région de la Méditerranée orientale, les ministères de la Santé jouent un rôle moteur au niveau national dans la lutte antitabac. Toutefois, le rôle des autres partenaires, des agences gouvernementales et de la société civile est



essentiel pour les programmes d'éducation, de communication et de formation en matière de santé pour renforcer la sensibilisation du public à la lutte antitabac. Au sein des gouvernements comme de la société civile, la collaboration est la clé du succès des campagnes de sensibilisation et des efforts d'éducation au niveau national. Par exemple, s'inspirer des expériences du ministère de l'éducation, du ministère de l'information et des agences expertes en information et services au public est important pour veiller à ce que toutes les données soient prises en compte lors de la planification, de l'identification et de la mise en œuvre des activités.

La société civile joue un rôle central dans la collaboration visant la sensibilisation du public à la lutte antitabac. Les directives de la Convention-cadre antitabac précisent que : « La participation de la société civile est cruciale pour les efforts nationaux et internationaux de lutte antitabac. » La société civile devrait être associée à toutes les phases de planification, de mise au point, d'application, de suivi et d'évaluation des programmes d'éducation, de communication et de formation. Les organisations de la société civile affiliées à l'industrie du tabac doivent être exclues de la collaboration.

L'objectif d'efficacité de la lutte antitabac appelle une approche globale impliquant une planification au niveau national. Une mesure unique serait insuffisante. Des mesures visant à réduire la demande de tabac sont à mettre en œuvre et à associer à d'autres mesures de lutte antitabac. Les programmes d'éducation et de communication n'auront que peu de valeur sans une législation forte pour les appuyer.

Programmes d'éducation, de communication et de formation pour la lutte antitabac dans la Région

Dans la plupart des pays de la Région, il n'existe pas de plan d'actions spécifique aux programmes d'éducation, de communication et de formation pour la lutte antitabac. Les pays mènent des actions dans ces trois domaines, mais dans la plupart des cas, aucune stratégie globale n'est suivie. Les activités sont habituellement conduites en fonction des besoins et ne suivent pas une approche multisectorielle pour la lutte antitabac au niveau national. Dans de nombreux pays, les possibilités envisageables pour renforcer la sensibilisation du public à la lutte antitabac sont très variées, en passant par une planification adéquate de l'éducation, de la communication et de la formation. De nombreuses activités sont actuellement polarisées sur la Journée mondiale sans tabac, car les activités nationales de lutte antitabac manquent de coordination et sont dépourvues d'un caractère pérenne. Lorsque des campagnes nationales sont menées, des campagnes d'évaluation doivent aussi être organisées régulièrement.

Les tests préliminaires et à postériori des documents de campagne sont essentiels pour une évaluation régulière.

Des campagnes régionales de lutte antitabac ont été menées efficacement, comme celles de « La Mecque sans tabac » et de « Médine sans tabac ». Les campagnes, lancées par feu le Roi, SAR Fahd Ben Abdelaziz, étaient composées de plusieurs éléments clés qui ont conduit à leur succès :

- Un mécanisme de coordination puissant.
- Une forte participation de la société civile.
- Des évaluations régulières.
- Une campagne faisant appel à :
 - tous les médias pour renforcer la sensibilisation du public
 - des réglementations pour contrôler les pratiques au niveau des villes
 - des contrôleurs et des évaluateurs formés pour prolonger les réalisations.



Comment mettre en œuvre des programmes de lutte antitabac efficaces ?

Les programmes d'éducation, de communication et de sensibilisation du public consistent à faire évoluer les croyances sociales et à créer un environnement qui rende la lutte antitabac possible. Dans de nombreux pays de la Région de la Méditerranée orientale, la consommation de tabac reste largement tolérée et la population hésite à défendre son droit à un environnement sans fumée.

Pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes de lutte antitabac, une infrastructure adaptée doit être en place. À cette fin, il est nécessaire :

- d'établir des mécanismes de coordination
- d'identifier les agences responsables et de définir le rôle du gouvernement par rapport à la société civile
- d'élaborer des plans d'actions pour la mise en œuvre des programmes d'éducation, de communication et de formation
- de veiller à la légitimité des programmes et à la conduite d'activités fondées sur les résultats de la recherche et d'actions fondées sur des données probantes
- de garantir la pérennité des programmes aux moyens d'allocations de ressources humaines et financières
- de mettre à disposition une logistique d'un bon rapport coût-efficacité
- de recueillir des données nationales de manière régulière et d'évaluer la mise en œuvre des activités
- de fournir une formation régulière aux principaux intervenants.

Une formation doit être fournie à toutes les personnes influentes collaborant étroitement avec la société civile, telles que :

- les médecins et les agents de santé
- les agents communautaires
- les travailleurs sociaux
- les professionnels des médias
- les décideurs en matière d'éducation
- les dirigeants religieux
- les représentants du système judiciaire.